



## → Le mot du Maire

*Les cérémonies des vœux sont des moments incontournables de la vie des collectivités. Elles permettent de nous retrouver et nous étions, le dimanche 7 janvier, une fois encore, très nombreux en la salle des fêtes. Plusieurs personnalités s'étaient jointes à nous, parmi lesquelles l'ancien sénateur Jacques Legendre, les conseillers régionaux des Hauts-de-France, Jean-Jacques Peyraud et Jean-Paul Fontaine, le conseiller départemental Charles Beauchamp et de nombreux Maires et représentants de Communes voisines (Guesnain, Lambres, Sin-le-Noble... et sans doute vais-je encore en oublier). Cela nous honore et démontre la solidarité et l'attachement à notre Commune.*

*Une rétrospective faite par le 1<sup>er</sup> adjoint, Michel Sallio, a permis de rappeler les projets de l'année écoulée. Même si le budget de la Commune n'est pas encore voté, quelques pistes et amorces d'actions et de projets 2018 ont pu être annoncées.*

Votre Maire  
**Christian DORDAIN**

## ⇒ les vœux du Maire

Les premiers remerciements ont été pour les associations communales qui développent un dynamisme remarquable et dont les actions restent essentielles à la cohérence territoriale et au bien vivre ensemble.

A l'école Marcel Pagnol, encadré par des bénévoles et des élus, le Conseil Municipal des Jeunes sera renouvelé et grâce aux actions qu'ils mèneront en 2018, une journée dans un parc d'attraction leur sera offerte. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé et est devenu opposable. Certes, il ne fait pas l'unanimité d'un propriétaire foncier qui avait des terrains constructibles sous l'ancien PLU, aujourd'hui ne les sont plus. Ce propriétaire déçu menace la Commune de saisir le Tribunal Administratif pour un permis qui lui a été refusé.

Nos routes ont besoin d'une remise en état, la rue du Bois sera le premier chantier de rénovation. Au Stade de foot, qui depuis 6 mois a fait l'objet de 3 cambriolages avec des dégradations importantes dans les locaux du Foot et du VTT, une alarme a été installée et la production d'eau chaude des douches sera remplacée.

La chaussée sera prolongée Chemin de Goelzin et les investigations pour lutter contre les eaux de ruissellement se poursuivront.

Le programme de rénovation de l'éclairage public sera totalement terminé en 2018 avec la réfection des armoires, le remplacement des lanternes et le passage d'un éclairage en LED, cela devrait nous faire économiser 30% de nos dépenses sur l'éclairage public.

Toujours dans le cadre des mises aux normes, le deuxième projet d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera mise en œuvre au stade de football.

A l'école, les toilettes en maternelle feront « peau neuve » et le bardage du préau couvert sera remis en état.

A la Salle des fêtes, les travaux de mise aux normes sont terminés, les peintures seront rafraîchies.

En 2018-2019 le projet de « Maison pour Tous » rue des Chasse Marée sera lancé.

La ferme Centre Bourg, ce pignon debout tant critiqué !!! trouvera un nouveau « look » Le permis de construire a été accordé pour 14 logements de petites typologies : T2 et T3. Ils apporteront des solutions aux jeunes et aux personnes âgées.

Afin d'améliorer le cadre de vie dans la commune pour attirer de nouveaux habitants, l'acquisition des terrains au lieu dit « le Coron » se poursuivra, le projet d'aménagement devrait voir le jour en 2019. Dans le cadre du programme Nature 2050 lancé par la CDC (*caisse des dépôts*), avec Habitat du Nord, un pré-verger sera créé sur leur terrain situé rue du Bois : 1653 arbres, 80 arbustes fruitiers seront plantés pour favoriser la biodiversité et l'écosystème. Ce projet est pris en charge par Habitat du Nord. Sur le site, des ruches seront installées, le pâturage avec des poules, des moutons sera possible et surtout à terme des fruits seront récoltés.

La convivialité dans notre village sera présente avec le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la fête du Bœuf, le vendredi 24 Août 2018. Tout le village sera invité à une collation avec une animation sous le chapiteau.

Les façades fleuries seront relancées, quoi de plus agréable qu'un environnement fleuri pour passer la bonne saison! Jardinières, balconnières, ... pas besoin de beaucoup de moyens ni de grandes surfaces pour pouvoir jouir d'un petit coin de paradis.

La communication sera améliorée, une page Facebook a été créée sous le nom de « mairie de Bugnicourt »

Bien entendu, Bugnicourt Info sera toujours dans les boîtes aux lettres et le site Internet, un peu obsolète en 2018, sera reconfiguré.

La CAD joue le rôle d'amortisseur de la baisse de la dotation de fonctionnement d'Etat, pour la Commune, elle était de 37€/hab entre 2013/2014. Afin de nous aider à monter nos projets, le Président a proposé d'augmenter le FCIS (fonds communautaire d'investissement solidaire) qui passera de 110 000 € à 130 000 €, le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui passera de 22 951€ à 37 127€ et enfin le fonds de concours communautaire de 20 000€ à 30 000€. De ces propositions, on peut parler d'assistance au renforcement de l'équité entre les communes et la CAD.

Le SCOT est l'un des éléments de discorde qui a attisé les recours de Mr Hurtevent pour le projet Leclerc ; ce document d'orientation est en pleine révision avec des débats dans plusieurs commissions auxquelles la commune adhère. Le Président,

L. Courdavault, a bien pris en compte notre demande. La commune sera positionnée en Zone Relais comme Cantin, Aubigny et Féchain.

S'agissant de la ZAC de la Tuilerie et son projet Leclerc, on peut s'interroger ; le Maire : doit-il culpabiliser : « Est-ce la faute du Maire si le chemin est long pour voir le projet Leclerc sortir de terre ? Est-ce sa faute si on doit se battre depuis 11 ans avec la CAD contre les 8 recours déposés par Mr Hurtevent alors que les Bugnicourtois et beaucoup d'autres citoyens des communes voisines attendent avec impatience ce magasin, et enfin, est-ce la faute du Maire si Mr Hurtevent, en s'opposant à ce projet, empêche la création d'une cinquantaine d'emplois. Le Conseil d'État devrait bientôt faire connaître sa décision.

Les finances locales se portent bien, soucieux à la fois de ménager l'impôt, nous sommes l'une des communes avec des taux les plus bas sur l'ensemble de la CAD, la dette par habitant n'est que de 258 € contre 618 € pour la moyenne des communes de même taille, si on le souhaite, on peut encore aller à l'emprunt.

En ce qui concerne le devenir de la Taxe d'habitation, l'allègement concernera 83% des Bugnicourtois. On sait que l'on passera par un dégrèvement qui montera en puissance sur trois ans à venir. Cette mesure d'allègement d'impôt local devrait être neutre pour notre budget. Voilà une double bonne nouvelle ; l'une nous concerne avec une économie sur les impôts des foyers et l'autre concerne notre commune qui ne devrait pas avoir de baisse des recettes fiscales.

Les nouveaux habitants ont été remerciés d'avoir rejoint notre village au cours d'une cérémonie à la mairie en décembre 2017.



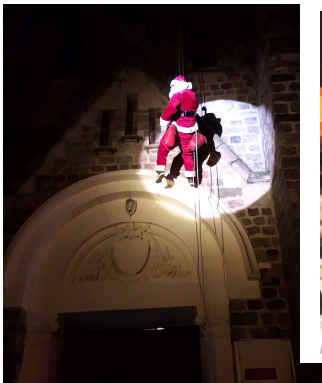
Le discours poignant du CEM...  
et celui du Maire



Une salle comble ....

## → Ce qui s'est passé

⇒ L'arbre de Noël



Ils étaient nombreux, enfants et parents, pour voir le Père Noël. Ce gentil bonhomme en rouge leur a distribué des bonbons et il s'est laissé prendre au jeu des selfies. Cette sympathique assemblée a partagé des boissons chaudes et des brioches offertes par la Municipalité.

⇒ Les assemblées générales



Celle des anciens Combattants

⇒ La page Facebook de la Mairie



Celle du VTT Bugnicourt

Depuis le 8 janvier 2018 vous pouvez consulter notre page Facebook « mairie de bugnicourt », vous trouverez les informations d'ordre administratif, les événements à venir, un retour sur les manifestations et surtout la rubrique Pôle emploi.

**Connectez-vous ...**

## → Evènements à venir

### ⇒ A la bibliothèque

N'oubliez pas notre rendez-vous « les samedis de la Bibli' », de 10h à 11h30.

Vous serez chaleureusement accueilli avec café et viennoiseries ... alors n'hésitez pas à venir.

### Prochain rendez-vous le 14 Avril



La bibliothèque est ouverte tous les mardis de 14h30 à 16h00  
De nouveaux ouvrages sont arrivés, et nous vous rappelons que le prêt est gratuit

A compter du 12 Mars 2018, la bibliothèque sera également ouverte :

Tous les 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 18h à 19h

Cette permanence sera assurée par Mme PHILIPPE Magalie

COURS D'INFORMATIQUE - Le prochain cours aura lieu le samedi 17 Février 2018 de 9h à 11 h à la bibliothèque.

## → Ce qu'il faut savoir

### ⇒ L'éclairage Public

Notre prestataire passe une fois par mois en hiver et une fois tous les 2 mois en été. N'hésitez pas à appeler la mairie si vous constatez des anomalies sur l'éclairage public.

### ⇒ Le commerce ambulant

A partir du 14 février, Monsieur l'EPEE Sacha, s'installera tous les mercredis matin avec son commerce ambulant, de 8h30 à 12h30 sur le trottoir face au monument aux morts (Sauf en Août-congé annuel). Les produits proposés sont : bœuf charolais, porc d'antan oméga 3, poulet fermier, jambon sans nitrite, charcuterie artisanale et régionale, produits à la coupe...



### ⇒ Le compostage

Le compostage est facile, il permet de recycler les déchets organiques provenant de votre cuisine et de votre jardin. Les habitants des communes appartenant au SYMEVAD ont la possibilité de recevoir un composteur gratuitement.

Pour cela, il leur suffit de s'inscrire et de participer à l'une des réunions publiques sur le compostage organisées par le SYMEVAD. Pendant cette réunion, un spécialiste du compostage explique comment monter le composteur, comment l'alimenter en matière organique, et quelles sont les règles à respecter pour obtenir un bon compost, comment l'utiliser, etc...

Les prochaines réunions publiques auront lieu les jeudis 15 mars, 12 avril, 24 mai, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre et 15 novembre, à 18h30 au SYMEVAD, 60 rue Mirabeau prolongée, à 62141 EVIN MALMAISON.

### ⇒ L'affichage sauvage est interdit

Selon le code de l'environnement, article 581 et suivants, tout affichage ou publicité est interdit sur les poteaux électriques ou de télécommunication, les installations d'éclairage public et les équipements publics de la circulation routière. Ce rappel semble important pour stopper les avis et publicités divers que les services communaux finissent par devoir enlever en endommageant au passage la peinture de nos mats.

En cas de constatation, Monsieur le Maire peut faire procéder d'office, à la charge du contrevenant, à la suppression immédiate des publicités et transmettre au Procureur et au Préfet les constats d'infraction permettant de prononcer des amendes administratives d'un montant de 750 € par publicité irrégulière à l'encontre de la personne qui appose ou fait apposer cette publicité.



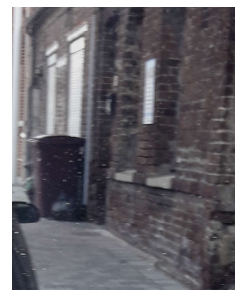
### ⇒ Les encombrants



**Merci de nettoyer le trottoir après la collecte. Attention les pneus et les appareils électroménagers ne sont pas collectés.**

### Les Conteneurs

La présence des conteneurs et des sacs poubelles sur la voie publique en dehors des horaires de collecte est proscrite « pour des raisons esthétiques, de sécurité et parce qu'ils présentent le risque d'être éventrés »,  
**Merci de les rentrer chez vous**



## ⇒ Conciliateur de Justice

### Conciliateur de justice

Lorsqu'un conflit existe entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné, le recours au médiateur de Justice est une solution simple, rapide et souvent efficace d'en venir à bout en obtenant un accord amiable. Le conciliateur de Justice intervient dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre un fournisseur et un client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation de facture, etc.

La conciliation est un des modes alternatifs de règlement des conflits. Elle est entièrement gratuite. Elle nécessite juste la présence des parties et leur accord.

Une permanence de conciliateur de justice se tient en mairie d'Arleux depuis très longtemps. Elle a été assurée dans le passé par Monsieur Béghin, puis par Monsieur Brossard. Actuellement, depuis 2011, cette permanence est assurée les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> (et éventuellement 5<sup>ème</sup>) mardis du mois, le matin, par Monsieur Alain Pruvost. Pour prendre rendez avec le conciliateur de justice, appelez le 03 27 94 32 00

#### Permanence du conciliateur de Justice à ARLEUX.

Une permanence avec Monsieur PRUVOST, conciliateur juridique, a lieu les :

**1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à la mairie d'Arleux (bureau des permanences)  
sur rendez-vous préalable au 03.27.94.32.00.**

Le conciliateur de justice a pour mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable de différends que le citoyen peut rencontrer.

## ⇒ Carte Nationale d'Identité et Passeports Biométriques

Depuis 14 mars 2017, cartes nationales d'identité et passeports sont délivrés dans un processus dématérialisé. Dans le Douaisis, seules les communes d'Arleux, Douai, Aniche et Orchies disposent de stations biométriques permettant la délivrance des titres d'identité. **Comment faire une demande ?**

#### 1) - Mairie de ARLEUX : Téléphone - 03 27 94 37 37

Pour effectuer un titre d'identité, il est indispensable de faire une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Il vous est alors demandé de créer un compte personnel, de saisir l'état civil et l'adresse. Notez précieusement le numéro de pré-demande qui vous sera ensuite attribué.

Téléphonez ensuite en mairie d'Arleux au 03 27 94 09 09 le **lundi uniquement**, un rendez-vous sera donné. Le jour du rendez-vous, se munir des différentes pièces justificatives que le site internet précise. **En cas d'empêchement, merci de nous en avvertir de manière à permettre à d'autres d'utiliser les créneaux libérés.**

#### 2) - Mairie de ANICHE : Téléphone - 03 27 99 91 11

**Le Service État Civil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.**

Pour une demande de passeport ou pour une demande de carte nationale d'identité, tout demandeur doit se présenter personnellement, la personne mineure étant accompagnée de son représentant légal. La prise d'empreinte pour les passeports comme pour les cartes nationales d'identité est obligatoire dès 12 ans. La remise des passeports est soumise à l'identification des empreintes digitales donc la présence du demandeur est obligatoire ainsi que celle du représentant légal s'il s'agit d'un enfant.

## ⇒ Campagne d'été des restos du Cœur



#### RESTOS DU CŒUR

Centre d'Arleux  
Campagne d'été 2018

Les inscriptions pour la campagne d'été auront lieu :

**Mardi 20 février 2018 de 10h00 à 12h00**

**Mercredi 21 février 2018 de 14h00 à 16h00**

Au local des restos du cœur d'Arleux, place du général de Gaulle  
Merci de vous munir des documents originaux (pas de photocopies)

## ⇒ Commande de fuel

Si vous voulez faire le plein  
Contactez Betty Duconseil au 06.61.75.63.19  
Avant le 16 Février 2018



## ⇒ Le Stationnement gênant

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

## ⇒ Recensement militaire

Tout jeune de nationalité française (fille ou garçon) doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>e</sup> mois suivant.

Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté

## ⇒ Les travaux



Nettoyage des locaux de l'école



Isolation de la petite salle et confection d'un rangement



Entretien de la Place des Sorbiers



## ⇒ Information sur la page Facebook « mairie de bugnicourt »



### LA GARANTIE JEUNES :

Le premier pas vers l'emploi

N°3 - Janvier 2018



---

**➤ Résultats finalisés 2017**  
404 entrées

Plus de 100 entrées validées en décembre grâce à la mobilisation de tous les conseillers et partenaires et à la réussite du Forum Promotion de la Garantie Jeunes à Ecaillon en décembre dernier. L'objectif était de 500 et devrait être proche de 510 pour 2018. Nous avons besoin de tous.

**➤ Nouveauté sur les publics**

Le 22 janvier 2018 a débuté le premier groupe Garantie Jeunes 2<sup>ème</sup> année.

La cible est des jeunes ayant déjà suivi un an d'accompagnement qui se sont investis dans toutes les démarches emploi et qui malgré tout ne sont pas stabilisés dans l'emploi.

L'accompagnement durera un an avec une première phase intensive de 4 semaines centrée sur :

- un coaching renforcé emploi
- le lien avec l'entreprise
- un accompagnement global centré notamment sur l'accès au permis de conduire

Plaine réussite à ce premier groupe !

**➤ Nouveauté sur les locaux**

Depuis janvier 2018, grâce au partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis, nous bénéficions de 4 salles dans le bâtiment en face de la CAD.



**➤ Zoom sur un outil : SKILLPASS**

Jeu interactif qui vise à révéler les compétences des jeunes



Retrouvez la Mission Locale du Douaisis






1888  
202 place du Berlet  
59600 Douai  
Tél : 03 27 73 46 20  
missionlocale@missionls.com





## A VOS AGENDAS !

---

**• Journées portes ouvertes**

Tout au long de l'année, le SYMEVAD vous invite à venir découvrir comment réduire vos déchets et comment ils sont valorisés au travers de visites pédagogiques.

Le centre de tri des emballages

Inauguré en 2011, il permet de valoriser chaque année 22 000 tonnes d'emballages et journaux produits par les habitants du territoire. Découvrez son fonctionnement au travers d'une passerelle vitrée.



La Ressourcerie

Outil de traitement des déchets qui donne une seconde vie aux objets tout en favorisant l'insertion par l'emploi. Apprenez un mode de consommation économe en ressources.



Le Jardin Pédagogique

Réduire le poids de ses déchets organiques et entretenir son jardin avec des alternatives durables, c'est possible. Venez découvrir nos conseils lors d'une visite.



**• Le compostage à domicile c'est facile !**

Le compostage est facile, et permet de recycler les déchets organiques provenant de votre cuisine et de votre jardin. Les habitants des communes appartenant au SYMEVAD ont la possibilité de recevoir un **composteur gratuitement**. Pour cela, il leur suffit de s'inscrire et de participer à l'une des **réunions publiques** sur le compostage organisées par le SYMEVAD. Pendant cette réunion, un spécialiste du compostage explique comment monter le composteur, comment l'alimenter en matière organique, quelles sont les règles à respecter pour obtenir un bon compost, comment l'utiliser, etc.

**• Passer aux couches lavables**

Chaque enfant produit de la naissance à l'acquisition de la propreté près d'une tonne de déchets générés par 4 500 à 6 000 couches jetables pour un budget de 1 500 € ! Toutefois il existe une alternative écologique et économique : les couches lavables.

Le SYMEVAD et l'association La Ficelle - AFICL vous propose une réunion d'information pour passer aux couches lavables.

**VISITES GUIDÉES**

60 rue mirabeau prolongée  
62141 Evin-Malmaison

Centre de tri des emballages :

**Samedi 24 février**  
**et Samedi 27 octobre**  
à partir de 9h

Ressourcerie et Jardin

**Samedi 21 avril**  
à partir de 9h

**RÉUNIONS PUBLIQUES**

**COMPOSTAGE**

les jeudis 15 mars,  
12 avril, 24 mai,  
14 juin, 13 septembre,  
11 octobre  
et 15 novembre  
à 18h30 au SYMEVAD

**RÉUNIONS PUBLIQUES**

**COUCHES LAVABLES**

le 27 janvier  
le 10 février  
(lieu et horaires en attentes de confirmation)

informations et inscriptions obligatoires au 03 21 74 35 99 ou par mail [prevention@symevad.org](mailto:prevention@symevad.org)

www.symevad.org






**CALENDRIER PREVISIONNEL DES FETES, CEREMONIES**  
**ET MANIFESTATIONS 2018**

<b><u>MARS</u></b>	S. 31	: Course aux œufs de Pâques
<b><u>AVRIL</u></b>	D. 15	: Exposition de voitures anciennes organisée par l'APEB
	D. 22	: Parcours du cœur
<b><u>MAI</u></b>	M. 1 <sup>er</sup>	: Repas annuel du comité des bénévoles de la fête du bœuf à la Salle des Fêtes
	M. 8	: Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 - Rendez-vous à 11 h 30 : Dépôt de gerbe au monument aux morts – vin d'honneur
	V. 25	: Fête des voisins
<b><u>JUIN</u></b>	S. 2	: Spectacle du club de théâtre à la salle des Fêtes « Un pavé dans la Cour »
	S. 16	: Représentation Théâtre des enfants
	M. 19	: Fête de la musique
	S. 30	: Fête de l'école Marcel Pagnol
<b><u>JUILLET</u></b>	S. 7	: Gala de Bugnicourt en Forme
	S. 14	: FETE NATIONALE à 11 h 30 : Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur
<b><u>AOÛT</u></b>	V. 24	: Collation au stade pour tous les Bugnicourtois
	D. 26	: <b>30ème FETE DU BŒUF</b> – Cuisson d'un bœuf entier à la broche – Brocante/vide grenier Expos – repas sous chapiteau – défilé du géant bœuf « Bugnus » et Ch'tiot beu
<b><u>SEPTEMBRE</u></b>	V. 28	: Repas des Aînés (à définir)
<b><u>OCTOBRE</u></b>	D. 7	: 10 <sup>ème</sup> Rando VTT organisée par le VTT Bugnicourt Club
	D. 21	: Ducasse de St GHISLAIN – Manège
	S. 27	: Après-midi Halloween pour nos diabolotins et diabolotines
	D. 28	: Repas Couscous – ECB Football
<b><u>NOVEMBRE</u></b>	D. 11	: 100ème Commémoration de l'Armistice de 1918 – Rendez-vous à 11 h 30 - Dépôt de gerbes au monument aux morts - Vin d'honneur
	D. 18	: Assemblée générale de la fête du bœuf à la salle des fêtes
	D. 25	: Marché de Noël
<b><u>DECEMBRE</u></b>	D. 2	: Pot de l'amitié des fêtes de St Eloi-Ste Barbe salle du bas de la Mairie à 11 h Dépôt de gerbe au monument pour honorer les morts pour la France durant la Guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.
	V. 7	: Distribution des colis de Fin d'Année aux aînés à la salle des fêtes à 15 h 00
	S. 8	: Activités organisées au profit du Téléthon par les Associations locales et la municipalité
	S. 15	: Arbre de Noël Municipal
<b><u>JANVIER 2019</u></b>	D. 6 ou 13	: Cérémonie des Vœux au Maire à la Salle des Fêtes à 11 h 00

(Les dates et les manifestations pourront être modifiées en cours d'année)